

## **Objet : Note d'information sur l'Attestation Scolaire de Sécurité routière.**

Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, une évaluation est organisée en classe de 5<sup>e</sup> avant 14 ans, une autre en classe de 3<sup>e</sup> avant 16 ans.

Ces évaluations permettent **d'obtenir l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)**.

L'épreuve se présente sous la forme d'un questionnaire (20 questions). Si votre enfant obtient au moins 10 bonnes réponses, un document officiel lui sera remis certifiant qu'il détient :

- **l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1 (ASSR 1)** pour les élèves de 5<sup>e</sup>. Elle permet de s'inscrire à la préparation du Brevet de Sécurité Routière (BSR) auprès d'un organisme agréé (auto école, association) afin de conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans.
- **l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 (ASSR 2)** pour les élèves de 3<sup>e</sup>. Elle permet de s'inscrire à la préparation de l'épreuve théorique du permis de conduire (code de la route) dès l'âge de 16 ans afin de conduire un véhicule motorisé en conduite accompagnée.

C'est pourquoi il est **INDISPENSABLE DE CONSERVER CE DOCUMENT**.

**Cette année, l'épreuve aura lieu le JEUDI 4 AVRIL de 11h30 à 12h25**

En cas d'absence dûment justifiée ou de résultat inférieur à 10/20, une session de rattrapage sera organisée. La date et l'horaire vous seront communiqués ultérieurement.

Afin de préparer et sensibiliser les élèves, le collège organisera du 25 au 29 Mars 2019 une semaine « sécurité routière » au travers de deux actions :

1/ Pendant toute la semaine en intégrant des thématiques « sécurité routière » dans les enseignements disciplinaires.

2/ Le jeudi 28 Mars 2019, pour les 5<sup>eme</sup>, sous la forme d'ateliers pédagogiques et ludiques pendant la pause méridienne sur le thème de l'alcool, les produits stupéfiants et le handicap.

## Préparation de l'épreuve

Des ateliers d'entraînement seront également organisés pour les élèves qui le souhaitent.

En raison du nombre limité de places, les élèves volontaires s'inscriront sur les listes prévues à cet effet affichées à l'entrée du collège à partir du jeudi 21 mars.

### *Dates et horaires des ateliers d'entraînement :*

	<b>Lundi 25/03</b>	<b>Mardi 26/03</b>	<b>Jeudi 28/03</b>	<b>Vendredi 29/03</b>
<b>M.Grippo C101</b>	12h30-13h25	12h30-13h25	Ateliers pédagogiques 5ème	11h30-12h25
<b>M.Ortiz C105</b>			En matinée	12h30-13h25
<b>Mme Choquet CDI</b>	12h30-13h25 15h45-16h40	12h30-13h25 15h45-16h40		

Enfin, les élèves pourront s'entraîner librement à la maison sur des sites dédiés. Vous trouverez sur le site du collège (espace « élève » rubrique ASSR) et ci-dessous les liens vers ces sites :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

<http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php> (tests avec corrections expliquées)

<http://eduroute.ac-rouen.fr/prepassr/index.html>

<http://www.zerotracas.mma/news/4480/revisez-gratuitement-votre-code-de-la-route-avec-zerotracas-com.htm> (rubrique ASSR1 et ASSR2 : 8 quiz de 20 questions, corrigés)

Pour plus d'informations, lien vers le portail national de l'éducation à la sécurité routière :

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>